



Objet : Déchets – Tarifs 2025

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. ZUCCHERO.
Absents excusés : MMES MM. BOIS. (Pouvoir B. ALLARD). DUPERCHY (Pouvoir E. LALLEMENT). DUPRAZ (Pouvoir M. WADOWIAK). GARCIA (Pouvoir F. TOUIHRAT). ILBERT. MANSOZ (Pouvoir C. TAVEL). RUBIER. VOISIN. WROBEL (Pouvoir F. MANTEL).

Le Président :

Rappelle à l'assemblée l'instauration de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 01/01/2010 et la mise en place de la redevance incitative à partir de janvier 2014 ;

Rappelle l'arrêt de la collecte en bacs roulants au 01/01/2025 pour les ménages et les professionnels ;

Rappelle le contexte financier 2024 -2025 pour le budget « Déchets » :

- Le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif a permis une diminution des coûts de collecte par rapport à 2024.
De même, la CCLA a mis en place, en avril 2024, la filière de collecte des déchets issus du bâtiment à la Déchetterie. Ce dispositif a permis une économie d'environ 44 000€ sur 9 mois. Pour l'année 2025, année pleine, une économie supplémentaire de 16 000€ sera à attendre.
- Après consultation des différents opérateurs qui interviennent pour le compte de la CCLA, une augmentation estimative des dépenses de 22 000€ HT est à prévoir sur les différentes prestations relatives à la gestion des déchets.

Rappelle les tarifs de la redevance incitative et du service de déchetterie appliqués en 2024 et propose de les modifier à compter du 01/01/2025 comme suit (en euros TTC) :

Ménages :

Collecte en conteneur collectif – Tarifs TTC		
Part fixe (comprenant 6 dépôts de sacs/pers./an)	86.20 € 31 €	/ foyer / personne
Part variable	0,50 €	/ dépôt du 7 ^{ème} au 16 ^{ème} sacs/hab/an
	0,90 €	/ dépôt au-delà du 16 ^{ème} sacs/hab/an

Abattement pour les personnes utilisant des protections urinaires (justification par certificat médicale) : 100 dépôts /an

Résidences secondaires :

Collecte en conteneur collectif – Tarifs TTC		
Part fixe (comprenant 6 dépôts de sacs/an)	162 €	/résidence
Part variable	0,50 €	/ dépôt du 7 ^{ème} au 16 ^{ème} sacs/an
	0,90 €	/ dépôt au-delà du 16 ^{ème} sacs/an

Activités professionnelles – Tarifs TTC

Part fixe	800 €	/ badge sac 30L et carte sac 50L
	1725 €	/ colonne aérienne
Part variable	1,50 €	/dépôt sac 30L
	2.50 €	/dépôt sac 50L
Part variable	0,70 €	/ kilo

Mise à disposition d'équipements pour les activités professionnelles :

Conteneur dédié : 412€/an/équipement

Conteneur mutualisé : 380€ / an

Facturation pour détérioration du matériel de collecte :

- 2 067€ pour le remplacement d'un conteneur aérien GP hors service
- 1 600€ pour le remplacement d'un conteneur aérien petit volume, hors service

Les manifestations de plein air :

- 0,35 €/le kilo d'ordures ménagères collectées

Dépôts des professionnels en déchetterie :

Déchets	Unité	Tarifs 2025 TTC
Ferraille		Apport gratuit
Bois		
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)		
Piles, Batteries, huiles minérales et végétales, Cartouches d'imprimantes		
Plâtre		
Cartons	m3	15€
Encombrants Divers (DIB)	m3	75 €
Gravats	m3	18 €
Produits pâteux, solvants	litre	7 €
Autres DMS	litre	

Tarifs composteurs :

1 ^{er} composteur/foyer	25€ TTC/unité
Composteur supplémentaire/foyer	79€ TTC/Unité

Tarifs badges : pour sac 30L

1 ^{er} badge/foyer ou activités pros	Gratuit
Badge supplémentaire ou remplacement suite badge perdu	20€ TTC/Unité

Tarifs cartes : pour sac 50L

2 badges/activité professionnelle	Gratuit
Badge supplémentaire ou remplacement suite badge perdu	5€ TTC/Unité

Après en avoir délibéré à 23 voix « Pour », 2 abstentions (MM Grollier et Lallement) et 0 voix « Contre », le Conseil communautaire :

APPROUVE les tarifs de la redevance incitative « déchets », de la déchetterie, des composteurs, des badges et cartes d'accès aux containers présentés précédemment, à compter du 01/01/2025 ;

AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à entreprendre toutes démarches se rapportant à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

